

Garde d'enfant: des avocats accusent

GENÈVE Des avocats en droit de la famille s'insurgent contre les méthodes du Service de protection des mineurs et les expertises psychiatriques. Celles-ci conduiraient trop souvent à priver les enfants d'un de ses parents, par parti pris

LAURE LUGON ZUGRAVU

@LaureLugon

Après la parole des parents indignés et des psys réprobateurs, voici celle des avocats exaspérés. Réunis la semaine dernière pour un forum spécialisé de l'Ordre des avocats de Genève, consacré aux rapports du Service de protection des mineurs (SPMi) et aux expertises familiales, des avocats en droit de la famille montent à leur tour au créneau devant le nombre d'affaires qui conduisent à éloigner un enfant d'un de ses parents. Ils fustigent la manière de réaliser les expertises psychiatriques, leur poids devant la justice et le fonctionnement du SPMi: «Nous ne sommes pas étonnés que ce thème débarque sur la place publique. Car nous constatons aussi que ces expertises cristallisent les positions et qu'elles permettent rarement de préserver le lien entre enfant et parent comme il le faudrait», résume Me Diane Broto.

Pas de contre-expertise

Depuis quelques semaines, la situation des parents privés de leurs enfants dans les divorces hautement conflictuels fait débat en Suisse romande. A Genève, le collectif Printemps de l'égalité coparentale en Suisse dénonce l'arrachement de leurs enfants, confiés à l'ex-conjoint ou placés en foyer. Désormais soutenus par des psys, ils ont été auditionnés par la Commission des droits de l'homme du Grand Conseil (LT du 29.04.2019). Une pétition de 1300 signatures a aussi été remise au parlement, et une motion réclame au Conseil d'Etat des comptes sur la gestion du SPMi. Un autre mouvement, Touche pas à mon enfant - CH, défile depuis des semaines dans les villes romandes pour dénoncer les placements jugés abusifs. Interpellés sur le rôle de l'institution judiciaire, deux juges du Tribunal civil et du Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE) ont assuré au *Temps* que la justice n'était en rien otage de ces expertises ou du SPMi (LT du 27.05.2019).

Ce n'est pas l'avis de la dizaine d'avocats réunis pour en parler. «Après un tour de table, aucun d'entre nous n'a pu citer un seul cas pour lequel la justice s'est écartée des conclusions de l'expertise, explique Me Magda Kulik.



Collaborateurs de l'étude de Me Broto et CG Partners (de g. à dr.): Anne Iseli Dubois, Magda Kulik, Olivier Seidler, Diane Broto, Caroline Ferrero Menut et Aude Longet-Cornuz. (OLIVIER VOGELSANG POUR LE TEMPS)

Pas plus qu'elle n'ordonne de contre-expertises. Ce qui signifie que le cas est définitivement scellé une fois l'expertise établie.»

Quand une séparation débouche sur une franche hostilité, il échoit au SPMi, où un premier intervenant social évalue la situation. Le tribunal peut ensuite ordonner une expertise familiale, laquelle tiendra compte aussi du rapport du SPMi, et sur laquelle la justice se fondera. Faut-il dès lors crier à la connivence institutionnelle, comme le font les parents disqualifiés? A entendre ces avocats, on n'en est pas très loin: «On constate que l'intervenant du SPMi donne une ligne directrice dont l'expert ne va pas s'écarter, poursuit Magda Kulik. Le parti pris du SPMi - car il faut bien parler de

parti pris pour un parent en défaveur de l'autre - va ressortir dans l'expertise.»

Préparer au déshabillage psychologique

Les avocats présents se prennent à rêver d'un système où l'avis d'une institution n'en influencerait pas une autre. A entendre Me Anne Iseli Dubois, ce n'est pas pour demain: «Les assistants sociaux du SPMi rendent des conclusions qui ont un poids phénoménal. Pour la plupart ils sont jeunes, pas toujours bien formés, et surchargés. L'absentéisme est d'ailleurs problématique.» Me Olivier Seidler lui emboîte le pas: «Ensuite, les questions des experts sont souvent orientées de manière à confirmer un diagnos-

tic qu'ils semblent déjà avoir posé. Parfois, ils écartent ce qui ne leur convient pas. L'expertise est souvent rédigée à la manière d'un puzzle où l'on a sélectionné les pièces qui intéressent pour les assembler afin d'arriver à la conclusion voulue.» Selon les avocats, nombre d'expertises confiées au Centre universitaire romand de médecine légale (CURML) sont parfois le fait de médecins sans titre FMH en pédopsychiatrie ou en psychiatrie adulte et sont avalisées par une docteure qui n'a pas toujours elle-même rencontré les familles. Celle-ci a d'ailleurs fait l'objet d'une enquête interne des Hôpitaux universitaires genevois, qui l'a mise hors de cause.

Cela n'a pas calmé les esprits

pour autant. Si bien que les avocats continuent de préparer leurs clients avant le grand déshabillage psychologique qui décidera de leur destin de parents: éviter de passer de l'autoritarisme à la séduction, ce qui pourrait leur valoir l'attribution du trait «manipulateur»; ne jamais parler de soi, mais de l'enfant; ne pas laisser supposer qu'ils se montrent directs lors des jeux avec les bambins;

soigner leur apparence, mais sans ostentation. Des ficelles qui manifestement ne suffisent pas à tromper l'œil avisé des experts, remarquent-ils en manière d'autodérision. «En revanche, bien qu'ils soient entendus, les propos des psychiatres indépendants sont parfois totalement ignorés, alors même qu'ils suivent les personnes depuis de longues années», regrette Me Diane Broto. Les experts ne prennent pas que

«L'expertise est souvent rédigée à la manière d'un puzzle où l'on a sélectionné les pièces qui intéressent pour les assembler afin d'arriver à la conclusion voulue»

ME OLIVIER SEIDLER, AVOCAT GENEVOIS

des volées de bois vert. Me Caroline Ferrero Menut, qui travaille aussi en tant que curatrice représentant les enfants, trouve auprès d'eux une écoute attentive: «La collaboration se passe bien et ils explorent les pistes que j'évoque.» Mais les curateurs coûtent cher, peu sont donc les enfants représentés.

Finalement, c'est vers les juges que les espoirs se tendent: favoriser la garde alternée, «même si les institutions n'ont pas encore intégré que le Code civil la préconise désormais», remarque Magda Kulik. Mais si la parole des psys reste lettre d'Évangile, celle des parents écartés, négligeable en regard, gagnera en intensité. ■

Gravement malade, Benoît Genecand renonce aux élections fédérales

GENÈVE Atteint d'un cancer, le conseiller national PLR ne briguera pas un nouveau mandat cet automne. Il est remplacé par Alexandre de Senarclens, ancien président de la section genevoise

SYLVIA REVELLO

@SylviaRevello

Présente depuis ce week-end sur les réseaux sociaux, la nouvelle a été officialisée mardi par le PLR genevois. Le conseiller national Benoît Genecand, 55 ans, souffre d'un cancer à un stade avancé et renonce à se représenter aux élections fédérales de cet automne. Alexandre de Senarclens, ancien président de la section cantonale du parti âgé de 43 ans, le remplace comme sixième et dernier candidat de la liste PLR pour le Conseil national.

Benoît Genecand a lui-même annoncé la nouvelle sur sa page Facebook ce

samedi. «Cancer stade 4 avancé. L'information tient en trois mots et un chiffre. J'ai donc écrit et parlé. Pour dire la nouvelle et rassurer [...] ou plutôt emballer, envelopper, enfoncer, noyer, enterrer ces trois mots», écrit-il, faisant allusion à ce que «les docteurs» lui ont appris le 31 mai dernier. Un message qui a suscité des centaines de commentaires d'amitié et de soutien.

«Inclassable» et «franc-tireur»

Élu au Conseil national en 2015 avec 40772 voix, Benoît Genecand s'est distingué par son dynamisme et ses positions tranchées, parfois iconoclastes comme sur la libre circulation, qu'il appelait à reconsidérer, ou le deal de rue, qu'il a vertement dénoncé sur les réseaux sociaux. Ce qui a valu à l'ancien banquier, issu de l'aile libérale du parti, les surnoms d'«inclassable» ou encore de «franc-tireur».

Dans ces moments difficiles, la présidence du parti lui communique son «soutien total».

«Nous avons beaucoup échangé ces derniers jours, ce matin encore, souligne Bertrand Reich, dans le communiqué du PLR. Comme toujours, au cours de nos discussions, il a manifesté son sens des responsabilités et son attachement aux institutions.» Benoît Genecand terminera son mandat si son état de santé le lui permet.

Son remplaçant désigné, le vient-en suite Alexandre de Senarclens, est un visage quasiment inconnu à Berne. Ancien président de la section genevoise, il n'a pas survécu à la tempête provoquée par l'affaire Maudet, qui a vu le parti se déchirer. Après avoir été désavoué par sa base lors d'une assemblée générale extraordinaire en janvier dernier, il a démissionné et a été remplacé par Bertrand Reich. ■

MAIS ENCORE

Un crédit pour le rail

Le parlement a libéré un montant de 12,89 milliards de francs pour désengorger le rail d'ici à 2035. Le Conseil des Etats s'est rallié au Conseil national mardi en donnant son accord à la réalisation de plus de 200 projets. ATS

PUBLICITE

Cet été: la Croatie

J'SUIS PARTI, J'SUIS PULA!

Pula
Dubrovnik
Split

generation
easyJet